



122, RUE DE LA MER
C.P.69
GROSSES-ROCHES (QUÉBEC)
G0J 1K0
TÉLÉPHONE : 418-733-4273
TÉLÉCOPIEUR : 418-733-4273
Courriel : grossesroches@lamatanie.ca
Site WEB : municipalite.grossesroches.ca

Lancement de notre Politique familiale municipale !

Les élus(es) et les membres du Comité de travail seront heureux de vous accueillir au Lancement de notre Politique familiale municipale **le 22 juin prochain au Café du Havre situé au 119, rue de la Mer à Grosses-Roches, pour un 5 à 7.** Lors de l'activité, nous vous présenterons ladite Politique. Une politique familiale est à la fois une volonté et un engagement de votre municipalité pour :

- Mieux comprendre les réalités des familles de notre communauté
- Choisir ensemble nos actions en faveur des familles
- Retirer le maximum des ressources rares et les diriger vers des cibles optimales
- Mobiliser les familles et les jeunes autour d'objectifs clairs
- Appuyer nos demandes d'aides financières pour la réalisation de projets concrets
- Penser et agir en famille

Lors de l'activité, un petit buffet froid sera servi, ainsi que des activités pour les enfants. Si la température le permet, nous pourrons terminer l'activité par un petit feu de grève.

Bienvenue à tous !!!!

Ouverture du Café du havre

Madame Valérie Simard sera heureuse de vous accueillir au Café du Havre du 119, rue de la Mer durant la saison estivale.

Coffre à jouets pour les enfants et air de jeux.

Nos aînés sont les bienvenus , que ce soit pour prendre un bon café ou tout simplement jaser, admirer le paysage, jouer aux cartes entre amis, etc. Valérie peut vous organiser des activités si vous le désirez.

Bienvenue à tous !

Du nouveau pour cet été !

Les percussionnistes du dimanche à Grosses-Roches

Grosses-Roches, le mercredi 13 juin 2018 – Les dimanches après-midi de juillet et août seront animés à Grosses-Roches avec des jams de percussions en bord de mer. Dès 14 h, les gens de la Matanie sont invités, qu'ils soient munis ou non de tam-tams et autres percussions improvisées, à profiter de l'endroit, autour du Café du Havre situé près du quai de Grosses-Roches sur la Route de la Mer.

Cette initiative citoyenne du nouvel arrivant Jonathan Massé vise à apporter une contribution au rayonnement du village de Grosses-Roches, à montrer ses charmes, tout en créant des occasions pour les gens du village et de la Matanie de socialiser dans une ambiance hors du commun. La municipalité de Grosses-Roches s'est montrée emballée et lui a offert son appui.

L'ambiance musicale de ces après-midis festifs et décontractés repose sur la participation du public. L'activité se veut intergénérationnelle où tous peuvent prendre part, apprendre à se connaître et qui sait, peut-être développer des

talents musicaux! L'espace est muni de plusieurs tables de pique-nique et de toutes les facilités pour accommoder les visiteurs. Les enfants pourront s'amuser dans le parc adjacent. De plus, l'endroit peut facilement accueillir les joueurs de frisbees, jongleurs du dimanche et autres cerfs-volistes.

Il y aura possibilité pour les artisans locaux qui aimeraient présenter leurs créations et produits de réserver un des 6 emplacements mis à leur disposition. Les exposants sont responsables de fournir leur présentoir. Les réservations se font auprès du bureau municipal au (418) 733-4273.

« J'espère que les gens participeront en grand nombre. Ceux qui ont déjà eu l'occasion d'aller aux Tam-tams du Mont-Royal savent à quel point l'ambiance est agréable. Ce serait vraiment génial si l'on réussissait à recréer quelque chose de similaire sur le bord du fleuve et qu'une petite tradition se crée le dimanche dans ce beau petit village. » a déclaré Jonathan Massé.

Le lancement des Percussionnistes du dimanche se fera le 1er juillet. Les informations sont disponibles sur la page Facebook de l'événement : Les percussionnistes du dimanche.

Source : Jonathan Massé (514) 754-3143

Jon.masse@hotmail.com

Collecte des matières résiduelles (bac vert) durant la période estivale

Veillez prendre note qu'à partir du 18 juin vous pourrez mettre votre bac vert chaque semaine jusqu'au 10 septembre.

Linda Imbeault
Directrice générale

AFFAIRES MUNICIPALES

RAPPORT DE LA MAIRESSE MADAME VICTOIRE MARIN SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2017

Chers collègues,
Mesdames,
Messieurs,

À titre de mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de notre municipalité.

Conformément à la Loi 122, je vais traiter brièvement des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année 2017.

Avant de procéder au rapport proprement dit, je dois souligner quelques points importants qui sont à la base des informations qui vous seront données. La population de notre municipalité selon le dernier décret est de 394 habitants selon Statistique Canada de 2016.

L'évaluation foncière imposable en 2017 est de 26 727 500 \$ alors que l'évaluation non imposable est de 1 987 900 \$ pour un total de 28 715 400 \$.

La Municipalité dispense à ses contribuables des services de gestion financière, d'administration, de greffe, d'évaluation foncière, de sécurité publique (service centralisé d'appels d'urgence 911, de police et pompiers), de voirie et d'enlèvement de la neige, d'éclairage public, d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et de vidange de boues de fosses septiques, de cueillette et disposition des matières résiduelles et recyclables, d'urbanisme, de développement et de loisirs.

La Municipalité emploie une personne à temps plein, soit la directrice générale et secrétaire-trésorière. Elle emploie, à temps partiel, une secrétaire adjointe, un inspecteur municipal et son adjoint.

ÉTATS FINANCIERS 2017

L'exercice financier 2017 de la Municipalité de Grosses-Roches se termine avec un excédent des revenus sur les dépenses de 30 634 \$. Les revenus s'élèvent à 943 404 \$ et les dépenses à 912 770 \$. Cet excédent provient principalement des conciliations à des fins fiscales des immobilisations des amortissements, de produit de cession, du remboursement de la dette à long terme et de l'affectation des activités d'investissement.

En 2017 les revenus de fonctionnement non consolidés en % se répartissent comme suit :

54 % en revenus de taxes, 3% en revenus de droits, amendes et pénalités et autres revenus, 1 % en services rendus, 41 % en transferts (subventions), 1 % en compensations tenant lieu de taxes.

En 2017 les dépenses de fonctionnement non consolidées en % se répartissent comme suit :

23 % pour l'hygiène du milieu, 1 % pour santé et bien-être, 3 % pour l'aménagement, urbanisme et développement, 4 % pour loisirs et culture, 12 % pour les frais de financement, 19 % pour l'administration, 10 % pour la sécurité publique, 28 % pour le transport.

Les quotes-parts que la municipalité a payées en 2017 pour les services de la MRC de La Matanie s'élèvent à 121 710 \$.

17 228 \$ pour mettre à jour les dossiers des contribuables, 19 670 \$ pour l'administration, 59 943 \$ pour le service incendie, 1 417 \$ pour le transport collectif, 682 \$ pour la mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles, 760 \$ pour la gestion des cours d'eau, 14 736 pour l'inspecteur en bâtiments, 1 845 \$ pour les agents ruraux, 5 429 \$ pour les équipements de loisirs régionaux.

Les dépenses en immobilisations s'élèvent à 84 566 \$ qui concernent en outre le pavage dans la côte rue de la Mer, le pavage sur la rue de la Falaise, l'acquisition d'un enregistreur de données pour l'eau potable et acquisition de terrain.

La dette à long terme est de 3 432 652 \$ pour les projets d'assainissement des eaux usées, égout rue de la Mer et mise aux normes de l'eau potable. La dette nette pour les contribuables s'élève à 930 575 \$.

Obligations contractuelles

La municipalité s'est engagée, d'après un contrat de déneigement échéant en 2018, à verser une somme de 28 345 \$. Les paiements exigibles pour le prochain exercice s'élèvent à 28 345 \$.

De plus, la municipalité s'est engagée, d'après un contrat pour l'exploitation des stations de production d'eau potable et des stations d'épuration des eaux usées échéant en 2021, à verser une somme de 124 536 \$. Les paiements exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 36 450 \$ en 2018, 2019, 2020 et 15 186 \$ en 2021.

Finalement, la municipalité s'est engagée, d'après un contrat pour la location d'une photocopieuse échéant en 2019, à verser une somme de 1 424 \$. Les paiements exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 712 \$ en 2018 et 2019.

Cautionnement et garantie

La municipalité est conjointement responsable avec d'autres municipalités de la dette à long terme de la municipalité régionale de comté de La Matanie. Au 31 décembre 2017, la portion de la dette à long terme attribuable à la municipalité s'élève à 143 258 \$.

Le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2017 s'établit à 62 276 \$.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers de la Municipalité ont été audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Le rapport confirme que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2017 ainsi que le résultat d'opération pour l'exercice terminé à cette même date, le tout en conformité avec les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Les orientations pour l'année 2018

Avec mes collègues nous allons travailler sur les dossiers suivants :

Faire des pressions auprès du ministre des Transports pour recevoir l'aide financière pour refaire la route de Grosses-Roches.

Mettre de l'avant les travaux de remplacement de tronçons de conduites sanitaires et pluviales sur la rue Mgr Ross et pavage.

Faire installer deux bornes-fontaines pour améliorer le nettoyage du réseau d'eau.

Faire le suivi des politiques et le plan de développement de la municipalité afin de s'assurer de la réalisation des plans d'action.

Continuer nos démarches auprès du ministère de l'Environnement pour avoir un certificat d'autorisation pour enlever le sable sur la rampe de mise à l'eau au havre de pêche.

S'assurer de maintenir les services déjà en place tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

Soutenir les organismes du milieu.

Sensibiliser nos citoyens afin d'avoir un environnement propre, nettoyer leur cour, enlever les vieilles voitures qui ne fonctionnent plus.

Dynamiser le Café du Havre.

Le conseil municipal se donne comme mission de travailler pour l'avenir c'est-à-dire d'avoir une vision pour les prochaines années, afin d'attirer les gens à s'établir chez nous et de supporter les nouveaux projets et investisseurs, afin de nous doter de services à proximité.

En terminant, je vous invite à vous tenir au fait du monde municipal que ce soit par votre présence aux séances du conseil, par le biais du bulletin municipal et maintenant par l'entremise de notre site internet à l'adresse : <http://municipalite.grossesroches.ca>

Victoire Marin, mairesse